



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019

DIVISION DES FINANCES

DF01

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le Budget Primitif Ville 2020.

Note de synthèse de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2020

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	3
RAPPEL ORIENTATIONS DU DOB 2020	4
REMARQUES PRELIMINAIRES	4
EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020	5
EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019-2020	9
CONCLUSION	13

AVANT PROPOS

Le budget primitif doit être voté chaque année. Il retrace les prévisions de recettes et de dépenses. Il doit être sincère. Ce budget a été réalisé sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire dont la présentation a été actée par un vote le 19 novembre 2019 par délibération du Conseil Municipal.

Le budget est présenté en 2 sections : fonctionnement et investissement qui doivent être votées en équilibre. Les recettes égalant les dépenses pour chacune d'elle.

De plus, les ressources propres doivent couvrir le remboursement en capital de la dette.

Le projet de Budget Primitif qui vous est proposé pour l'exercice 2020 s'équilibre à 21 185 536.63€ en fonctionnement et à 2 937 800.53 € en investissement.

Il a été réalisé en prenant en considération la note de cadrage du 27 juin sur laquelle était demandé de poursuivre les efforts en matière de réduction des dépenses de fonctionnement et au vu du projet de loi de finances pour 2020 connue à la date d'élaboration du budget.

Un travail, en étroite collaboration avec les services, a été mené de juin à octobre 2019. Tous les postes en dépenses et en recettes ont été étudiés et ajustés en privilégiant une évaluation annuelle qui permettra un recours au Budget Supplémentaire non systématique en fonction du virement possible.

RAPPEL ORIENTATIONS DU DOB 2020

Les engagements pris dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 voté le 19 novembre 2019 sont :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Contenir la masse salariale ;
- Réaliser des économies d'échelle ;
- Mutualiser le matériel ;
- Investir en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- Mobiliser des subventions auprès de la Métropole, du Départemental et de la Région chaque fois que possible ;
- Aller chercher les appels de fonds en fonctionnement des activités déjà mises en place et à venir ;
- Ne pas augmenter les taux d'imposition communaux ;
- Améliorer l'épargne brute.

REMARQUES PRELIMINAIRES

Pour 2020 :

- Les effectif des écoles sont en augmentation depuis la rentrée 2019/2020 +7.25% ;
- La collecte des déchets alimentaires, obligation règlementaire d'ici 2022 sera mise en place dans les cantines des écoles dès 2020 afin de mener un travail autour du gaspillage ;
- Les travaux d'amélioration des bâtiments communaux, éligibles aux subventions du Conseil Départemental et de la Métropole vont se poursuivre (école Victor Hugo, CSU...) ;
- La restauration de l'Eglise Saint-Martin avec une 1^{ère} tranche sur 2 programmées en 2020 et 2021, sera soutenue par une souscription portée par la Fondation du Patrimoine.

EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 (Budget principal Ville pages 10 à 18)

LES DEPENSES pages 10 à 14

Chap	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 665 346.42	3 713 150.64
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	11 463 263.43	11 438 738.53
014	ATTENUATION DES CHARGES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 953 587.70	3 210 282.93
Total des dépenses de gestion courante		18 082 197.55	18 362 172.10
66	CHARGES FINANCIERES	803 000.00	746 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	223 536.00	228 874.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISI		
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 108 733.55	19 337 546.10
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	583 406.71	512 434.53
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	1 295 557.00	1 335 556.00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FO		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 878 963.71	1 847 990.53
TOTAL		20 987 697.26	21 185 536.63

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 3 713 150 € (+1.30 %)

qui se composent principalement : Des combustibles- de l'entretien et réparation des biens meubles et immeubles - des carburants – de l'alimentation – de la maintenance – des contrats de prestations de services – des locations – des annonces et insertions – des fêtes et cérémonies – des locations de matériel - des frais de nettoyage des bâtiments – de l'assurance.

Certaines dépenses ont liées à des contrats qui restent incompressibles.

Chapitre 012 Frais de Personnel et charges Assimilées d'un montant de 11 438 739 € (-0.21%)

Les frais de personnels sont prévus tenant compte des départs en retraite et du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) qui se poursuit.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante d'un montant de 3 210 283 € (+8.69%)

Concernent la subvention au CCAS (1 145 770€), la participation au CRD (959 300€) qui sont toutes deux à un niveau identique au budgété 2019 ; la participation au SIVU (551 000€) ainsi que les subventions versées aux associations dont 41 000€ aux classes transplantées.

La subvention au CCAS sera ajustée en fonction des besoins et à l'issue de son compte administratif, notamment afin de subventionner la Résidence Autonomie Eugénie Cotton.

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant 746 500 € (-7.03%)

Les frais financiers sont prévus tenant compte du passage à taux fixe de la dette suite aux réaménagements intervenus en 2015 et 2016 (3.22% et 3.19%)

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles d'un montant de 228 874 € (-2.39%)

Concernent principalement le budget annexe du transport qui sera ajusté en fonction des besoins à l'issue de son compte administratif, les subventions exceptionnelles et les éco-subventions.

Chapitre 68 – Provisions d'un montant de 0€

Cette ligne concernait la provision pour risques et charges financières, mais n'a plus lieu d'exister au vue de l'étalement du produit du fond de soutien sur la même durée que la charge de l'IRA.

Au chapitre 023 la somme de 512 435€ qui est notre capacité d'autofinancement pour financer l'investissement. Aussi, en opération d'ordre, au chapitre 042 la somme de 1 335 556€ correspond aux écritures à passer pour l'étalement de la charge de l'indemnité de renégociation de la dette en capital (985 556€) et aux amortissements (350 000€). Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

LES RECETTES pages 15 à 18

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
013	ATTENUATION DES CHARGES	55 000.00	715 515.07
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES. PRESTATIONS DE SERVICES	1 731 328.46	937 625.39
73	IMPOTS ET TAXES	16 741 543.00	16 967 878.00
74	DOTATIONS. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 627 531.92	1 735 720.84
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	167 402.88	166 843.00
Total des recettes de gestion courante		20 322 806.26	20 523 582.30
76	PRODUITS FINANCIERS	629 354.00	623 176.33
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 500.00	2 500.00
78	TX EQUIPEMENT EN REGIE ET REDUCTION DE CHARGES		
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 954 660.26	21 149 258.63
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	33 037.00	36 278.00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		33 037.00	36 278.00
TOTAL		20 987 697.26	21 185 536.63

Chapitre 013 Atténuation des charges pour un montant de 715 515 € (+1 200%)

Concerne la refacturation des personnels du CCAS et de la RA qui était auparavant dans le chapitre 70 et la participation des organismes sociaux aux remboursements des accidents de travail.

Chapitre 70 Vente produits et prestations de service pour un montant de 937 625 € (-45.84%)

Concerne les prestations de services aux habitants.

Chapitre 73 Impôts et Taxes pour un montant de 16 967 878€ (+1.35%)

Ces recettes sont constituées principalement :

- Des impôts locaux (7 291 705€) tenant compte d'une revalorisation de 0,9 % des valeurs locatives pour le calcul de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020 ;
- Des compensations versées par la Métropole (7 843 379€) ;
- De la Dotation de Solidarité Communautaire (642 955€) ;
- Du solde vient notamment du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources- FNGIR (652 747 €).

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations pour un montant de 1 735 720€ (+6.65%)

La Dotation globale de fonctionnement est à 0€. La dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est de 330 272€ ;

La dotation de Solidarité Rurale est abondée cette année de 91 999€ ;

La prestation PSO de la CAF du périscolaire est chiffrée à 102 000€ ;

La Dotation Solidarité Urbaine est calculée à 383 346€.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante pour un montant de 166 843 € (-0.33%)

Concerne les loyers privés et la participation des agents aux chèques déjeuner.

Chapitre 76 Produits financiers pour un montant de 623 176 € (-0.98%)

Concerne principalement le montant du fonds de soutien qu'il faut étaler sur la charge de l'IRA soit jusqu'en 2033 pour 582 458€.

La capacité d'autofinancement se réduit d'année en année suite aux baisses des dotations et à la contribution des collectivités à l'effort de maîtrise de la dépense publique et au reversement du FPIC subi depuis 2 ans. Elle est estimée à 1 621 592€ en 2020.

EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020 (Budget principal Ville pages 19 à 26)

LES DEPENSES pages 19 à 22

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 024.00	37 670.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	928 514.83	811 420.23
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	24 000.00	
	Total des opérations d'équipement		
Total des dépenses d'équipement		961 538.83	849 090.23
10	DOTATIONS. FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 006 940.88	2 051 532.30
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT		
Total des dépenses financières		2 006 940.88	2 051 532.30
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement		2 968 479.71	2 900 622.53
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	33 037.00	36 178.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000.00	1 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		38 037.00	37 178.00
TOTAL		3 006 516.71	2 937 800.53

Chapitre 20 Immobilisation corporelles d'un montant de 37 670€ (+317%)

Concerne l'achat de licences informatiques à mettre à jour, frais d'insertion des appels d'offres et des achats de logiciels notamment un logiciel pour la gestion du courrier.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles d'un montant de 811 420 € (-12.61%)

Les dépenses financées sont destinées à l'entretien du patrimoine de la commune conformément au PPI. Elles reprennent notamment les investissements retenus lors de la conférence budgétaire du 16 octobre 2019. Elles comprennent :

- Véhicules 35 000 €
- Matériel informatique 59 900 €
- Mobilier 68 854 €

➤Autres matériels	125 140 €
➤Patrimoine	378 055 €
➤Terrains	94 050 €
➤Voirie et réseaux	47 000 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées d'un montant de 2 051 532 € (+2.22%)

Concernent le remboursement en capital des emprunts dont le revolving (172 074€) que l'on retrouve en recettes.

Le ratio de désendettement est pour l'exercice 2020 de 8.3 années en intégrant le fonds de soutien conformément à la réglementation en vigueur. Il est inférieur au seuil fixé à 12 ans.

LES RECETTES pages 23 à 26

Cha	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	448 743.00	133 270.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 752.00	172 074.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Total des recettes d'équipement		649 495.00	305 344.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	125 770.00	360 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	137 288.00	143 466.00
024	OPERATIONS DE CESSIONS	210 000.00	280 000.00
Total des recettes financières		473 058.00	783 466.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des recettes réelles d'investissement		1 122 553.00	1 088 810.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	583 406.71	512 434.53
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ET DE CESSI	1 295 557.00	1 335 556.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000.00	1 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 883 963.71	1 848 990.53
TOTAL		3 006 516.71	2 937 800.53

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves pour un montant de 360 000€

Il s'agit du fonds de compensation de la TVA à 16.404% sur les dépenses d'investissement de 2018.

Chapitre 13 Subvention d'investissement pour un montant de 133 270 €

Il s'agit des subventions de la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 20% des dépenses HT subventionnables pour l'entretien des bâtiments 2019 (72 056€) et ses travaux complémentaires (47 014€) et pour 25% pour l'accessibilité réalisée en 2019 (12 500€).

Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées pour un montant de 172 074€ (-14.28%)

Concernent l'emprunt revolving.

Chapitre 27 Autres immobilisations financières d'un montant de 143 466 €

Concernent l'attribution de compensation de la Métropole.

Chapitre 024 Autres immobilisations financières d'un montant de 280 000 €

Concernent les cessions Piotin & Chalabi (80 000€) et la Maison Anquetin (200 000€).

CONCLUSION

Pour la ville, le seul cap à tenir est celui de la poursuite des efforts de gestion pour maintenir son autonomie financière et une réelle capacité à investir pour la préservation du patrimoine communal, pour une mutation urbaine durable du territoire et pour le mieux vivre de ses habitants.

Pour la première fois, le budget sera voté en budget prévisionnel projeté sur une année, sans recours au budget supplémentaire pour compléter les crédits. Il s'agira de tenir une comptabilité d'engagements. La fiabilité de la comptabilité administrative réside dans l'exactitude des restes à réaliser, en dépenses et recettes, pour les deux sections et repose sur le suivi et l'enregistrement régulier des engagements et dégagements de dépenses et recettes, des émissions de mandats et titres.

Chaque trimestre un état des restes à réaliser sera arrêté avec chaque service. Le procédé utilisé doit permettre, à tout moment de dégager le montant des crédits disponibles pour engagement et d'autoriser le transfert par Délibérations Modificatives des crédits en fonction des besoins à nouveau définis.

Les excédents éventuels du Compte Administratif 2019 pourront ainsi être réaffectés selon les choix définis par l'assemblée délibérante, en particulier pour augmenter la capacité d'autofinancement conformément à l'engagement pris.

DF02

Le budget annexe transports reçoit de la Ville une subvention de fonctionnement annuelle afin de maintenir l'exploitation du bus. Dans l'attente du vote de ce dernier, qui interviendra à l'issue du vote de son compte administratif 2019, il est proposé de verser un acompte à la subvention d'équilibre correspondant à un montant de 193 000€, inscrit au Budget Primitif 2020 de la Ville.

DF03

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reçoit de la Ville une subvention de fonctionnement annuelle. Dans l'attente du vote du Budget Primitif du CCAS, qui interviendra à l'issue du vote de son compte administratif 2019, il est proposé de verser un acompte à la subvention d'équilibre correspondant à un montant de 910 000€, inscrit au Budget Primitif 2020 de la Ville.

DF04

La Ville souhaite annualiser ses tarifs et mettre en application l'augmentation des prix qui a été validée par le Conseil des Adjoints du 2 décembre 2019 (+1.01%). Il est proposé d'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2020, pour l'année civile.

DF05

Pour fixer les relations entre la Ville et l'Amicale des Employés Communaux, il est proposé de signer une convention de financement et d'allouer une subvention à l'Amicale des Employés Communaux d'un montant de 67 050€, inscrit au Budget Primitif 2020 de la Ville.

DF06

Il est proposé de réviser les montants des loyers des différentes propriétés communales pour les locations consenties en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020.

DF07

Il est décidé d'adopter les taux d'imposition 2020 des contributions directes locales, comme chaque année, sans évolution depuis l'année 2011.

DIVISION SECRETARIAT GENERAL

SG01

Il est proposé d'adopter le règlement général des cimetières communaux de la Ville de Grand-Couronne pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières.

DIVISION ENSEIGNEMENT/CULTURE

ENS01

Pour l'année scolaire 2019/2020, la Ville subventionne les coopératives des écoles maternelles et élémentaires qui présentent un projet pédagogique et / ou organisent une classe transplantée.

ENS02

Pour annualiser les différents tarifs de la Ville, il est nécessaire de revoir les modalités d'inscription et de facturation des accueils périscolaires.

CUL03

Il est proposé de valider les règles fixant les modalités d'application des tarifs de la billetterie des spectacles de l'Avant-scène.

CUL04

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les nouvelles modalités d'inscription aux ateliers culturels de la Ville.

DIVISION RESSOURCES HUMAINES

RH01

Suite à la suppression de 29 postes et la création de 54 postes en raison des avancements de grade, départs à la retraite, intégration directe et recrutements, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

RH02

Pour faire face à des accroissements temporaires d'activités, pour les Services Enfance Jeunesse Prévention et Ludothèque, il est proposé de recruter des agents contractuels (58) en qualité d'animateurs à temps complets à partir du 1^{er} janvier 2020.

RH03

Pour faire face à des accroissements temporaires d'activités, pour les Services Enfance Jeunesse Prévention, il est proposé de recruter des agents contractuels en qualité d'animateurs à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2020.

DIVISION VIE ASSOCIATIVE-SPORTS-LOCATIONS DE SALLES- CRECHE

VIEA01

Pour soutenir les associations de la vie locale, il est proposé de voter les subventions pour l'exercice 2019 aux associations suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| - Association « Les P'tits Loups » : | 150€ |
| - Association « Droit au Cœur » : | 150€ |
| - Association « U.C.A.E » : | 6 636€ |

SPO02

Il est proposé de verser le solde des subventions pour l'exercice 2019 à l'OMS et aux clubs sportifs concernés par la convention de partenariat entre la Ville et l'Office Municipal des Sports. Les montants des subventions sont définis dans cette dernière.

DIVISION POPULATION

POLV01

Dans le cadre du Contrat de Ville, il est proposé de signer une convention tripartite entre la Ville, le bailleur « Logirep » et l'association « CAPS », pour fixer le cadre de coopération entre les différents partenaires pour la réalisation d'un chantier éducatif dans le quartier des Mesliers : travaux d'embellissement d'un local mis à disposition pour développer des initiatives de proximité.

POP02

Pour harmoniser les règlements de fonctionnement, il convient d'approuver les modifications des règlements du Centre de Loisirs Jean COIFFIER et du Centre Jeunes DELAUNE.

DIVISION URBANISME

URBA01 ET URBA02

La Ville a souhaité mettre en place, un système de vidéo protection avec report des images dans un Centre de Supervision Urbain (CSU) qui sera situé dans des locaux spécialement aménagés

en Mairie. Cette opération étant éligible au titre des subventions ou des fonds de concours, le Conseil autorise M. le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie et le Conseil Départemental, une aide d'un montant le plus élevé possible pour réaliser cette opération.

DIVISION JUMELAGE

JUM01

La Ville a souhaité s'inscrire dans le projet que lance l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (l'OFAJ) dans le cadre de l'anniversaire de la signature du traité de l'Élysée. Des animations seront organisées par la Ville à partir du 22 janvier au 9 février 2020 au plus tard. Une subvention forfaitaire de 300€ sera reversée par l'OFAJ après le projet réalisé.